

Erick Bonaventure LOUTANGOU

9 Rue du Chevalier Martin
Le Sainte Luce B 06800 CAGNES / MER
Tel 06 41 50 75 74
Mail bericke64@gmail.com



PARCOURS UNIVERSITAIRE

2004 Ancien Doctorant: Inscription au Fichier central des Thèses en 2004 IDPD NICE

Sujet : « Les règles comptables applicables aux fonds multilatéraux et bilatéraux pour le développement en Afrique francophone »

Thèse retardée pour guerre dans les pays concernés, terminée en 2021 En recherche de directeur.

2003-2004: **DESS** Administration des Collectivités territoriales. Université de Nice

2002-2003: **DEA** Formation et transformation des Systèmes juridiques. Université de Nice

1995-1996: **DEA Droit public** (Admissibilité et soutenance mémoire). Non terminé. U. Côte d'Ivoire

1991-1992: **MAÎTRISE** en Droit public, Université Marien Ngouabi (UMG), Congo -Brazzaville

1990-1991: **LICENCE** en Droit public UMG, Congo -Brazzaville

1988-1990: Deuxième année Droit Public UMG, Congo -Brazzaville

1987-1988: Première année Droit UMG, Congo -Brazzaville

Juin 1996: **BACCALAURÉAT** A 4 Lettres Congo-Brazzaville

PUBLICATIONS

REVUE QUBECOISE DE DROIT INTERNATIONAL

« Cadre conceptuel des comptes publics et accessibilité des pays de hors de l'Europe aux fonds multilatéraux et bilatéraux français dédiés au développement » N° 37 . 1 (2024)

https://www.usherbrooke.ca/droit/fileadmin/sites/droit/documents/RQDI/Vol_37_no_1/RQDI_37.1_03_Loutangou.pdf

BIBLIOTHEQUE UNIVERSITE NICE COTE D'AZUR

« Les comptes publics et les dépenses de l'administration en France et en Côte d'Ivoire »

Bibliothèque : Université de Nice Sophia - Antipolis 2003 BU Droit Trotabas

Magasins (MLC)-Côte DEA03NICE0020mm Code-barre BRC2692-1 Côte BRC 2692

https://documentation.departement06.fr/index.php?lvl=notice_display&id=36213

ENSEIGNEMENT A L'ORGANISME DE FORMATION JURIDIQUE BERICK ENSEIGNEMENT ET LYCEES

2024-2023: Droit des contrats, droit des sociétés, procédure civile, Management

Surveillance de l'examen du BTS MCO (Centre d'examen Lycée Renoir 16/05/2023)

2019-2023: Finances publiques aux inspecteurs des finances publiques

Note de synthèse, Culture économique juridique et managériale aux BTS

Droit administratif, Droit constitutionnel, disciplines du CRFPA - Pré barreau

2018 -2019: Droit général, Droit notarial, Droit des sociétés

2016 -2017: Droit constitutionnel, introduction au droit, Droit administratif

2015-2016: Professeur de Sciences économiques et sociales **Lycée COURS CYRANO NICE**

Droit administratif, procédure civile et note de synthèse : préparation des

étudiants à l'examen d'entrée du CRFPA : Droit des obligations, Droit des sociétés

Droit notarial Introduction au droit, Droit constitutionnel, droit administratif

2012-2015: Professeur de Sciences économiques et sociales au **Lycée IMES NICES**

2005-2012: Chargé de cours de droit et préparation des étudiants au CRFPA (Pré-Barreau)

2003-2005: Chargé de cours au Centre de formation Alpha Développement en BTS à

Cagnes/Mer 2004 et Stage au Conseil Général des Alpes Maritimes

2002-1999: Jury et correcteurs des examens BTS

1997- QUALIFICATION AU TITRE DE PROFESSEUR PERMANENT DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PRIVÉ

Décision du Ministère de l'Enseignement Supérieur de la recherche Et de l'innovation technologique de Côte d'Ivoire n ° NZ/DRT 39 du 13/11/1997

COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

- 1- Décision n ° 63325/19 ECHR-LF1100R du 05/02/2020
- 2 - Décision n ° 21173/19 / ECHR-LF11 00R du 10/2/2019

COUR DE JUSTICE DE LA RÉPUBLIQUE

- 3- Décision n ° 19/CR 2019 du 14 juin 2019

CONSEIL D'ÉTAT (Section du contentieux)

- 4- Décision n ° 1849/2016 du 20 juin 2016;
- 5- Ordonnance n ° 401189 du 9 août 2016;
- 6- Décision n° 1603179 du 7 novembre 2016;
- 7- Décision n ° 405557 du 29 novembre 2016;
- 8- Décision n° 3853/2016 du 21 décembre 2016
- 9- Décision n ° 401189 du 9 août 2016;
- 10- Décision n ° 3853/ 2016 du 21 décembre 2016;
- 11- Ordonnance n ° 407405 du 6 mars 2017
- 12- Décision n ° 411686 du 10 juillet 2017
- 13- Ordonnance n ° 1701657 du 24 /05/ 2017
- 14- Ordonnance. n ° 413832 du 13 /09/ 2017
- 15- Ordonnance n ° 409837 du 21 /08/ 2017

COUR ADMINISTRATIF D'APPEL DE PARIS

- 16-Ordonnance n ° 1610133/12-1 du 30/03/ 2017 du TA de Paris
- 17-Ordonnance de renvoi n ° 17 PA00455, 23/03/ 2017 CE
- 18-Ordonnance ° 15PA 03804 3é ch. C.A.A Paris, 2 /09/2016
- 19- Décision n ° CAA Paris, 19 /01/2016. 15PA04863
- 20- Ordonnance n ° CAA:17 PA02101 21/06/2017
- 21- Ordonnance n ° 18PA02122 3é ch CAA Paris,

COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL DE MARSEILLE

- 22 : Ordonnance du 15 juin n ° 30-01-04 54-03-01-04-01 - 23
- 23: Ordonnance de rectification n ° 1504291-7 du 06/07/201

COUR D'APPEL D'AIX –EN- PROVENCE

- 24-Appel de ordonnance N 23/864 du 21 juillet 2023 . RGN 23/00522. Audience du 14/05/2025
- 25-RG n° 23/10705 Audience du 10/04/ 2024

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NICE

- Jugement du TA de Nice N° 2105702 du 06/11/2024
- 26 : Ordonnance n ° 2105704-5 du 3 novembre 2021
- 27 : Ordonnance n ° 2202542 du 30 main 2022 Référé
- 28 : Ordonnance n ° 20104803 du 17 septembre 2021
- 29 : Ordonnance n ° 20104804-5é ch, 21 octobre 2021
- 30 : Ordonnance n ° 2104803 du 17 /09/2021(Référé suspension)
- 31 : Ordonnance n ° 1502940 et 150 3367 du 3 septembre 2015 (4é ch)

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE NICE

- 32:Tribunal correctionnel de Nice : Jugement correctionnel Parquet N° 23017000149 du 02/06/2023
- 33 : Jugement RG n ° 11-14-000118, 10/12/2013
- 34 : Jugement du Pôle social TJ de NICE n 23/522, 21 juillet 2023

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE MARSEILLE

35 : Décision BAJ n ° 2015/ 022756 du 29 février 2016 **TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MARSEILLE**

36 : Décision n ° 1504291-7 du 06/07/2015 (Référé suspension)

37 : Décision n ° 1504290-7 du 28 /04/ 2017 (fond)

38 **TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE PARIS**

39 : Ordonnance n ° 1511086/6 du 14 août 2015- 6é ch. Tribunal administratif de Paris

40 : Ordonnance n ° 1610 133 du 30 mars 2017

41 : Ordonnance n ° 17PA00455 du 23/03/2017

42 : Ordonnance n ° 1802410 /0

43 : Ordonnance n ° 1806964 17 mai 2018

TRIBUNAL DE PROXIMITÉ CAGNES-SUR-MER

43-Jugement rectificatif RG n° 11-22-000631 du 16/12/2022

44- Jugement RG n° 11-21-000699 du 31 mai 2022

45- Ordonnance RG n ° 11-19-00393, 16/12/2020

46- Jugement RG n ° 11-13- 000815, 10/12/2013

47- Jugement RG n ° 91-15000029, 18/11/2015

48- Jugement RG n ° 11-13-000793, 15/03/2016

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE PARIS

49 Jugement RG 23 /00225 du 27 septembre 2023

TRIBUNAL CORRECTIONNE DE NICE

50- Jugement correctionnel de consignation Parquet N° 23017000149 du 02/06/2023

51 -Jugement correctionnel Minute 3593/2023 du 16/11/2023

TRIBUNAL DU TRAVAIL D'ABIDJAN (PLATEAU – CÔTE D'IVOIRE)

52 Jugement social n ° 323/CS4/2001 du 15/02/2002

PRATIQUE EN CABINET D'AVOCAT EN FRANCE

2003 - Cabinet de Maître Yves Bensaude (3 mois) Nice

2005- Cabinet de Maître La vie (3 mois) Cannes

LOUTANGOU E. B., « Les marchés publics des collectivités territoriales et l'avenir de la séparation des ordonnateurs et des comptables »,

PUBLICATION DANS UN JOURNAL DE COTE D'AZUR

« Les marchés publics des Collectivités territoriales et l'avenir de la séparation des ordonnateurs et des comptables ». Journal Indépendant Côte d'Azur n ° 1725, 62è année du vendredi 21/01/2005

PUBLICATION PAR LES MÉDIAS DE CONTE D'IVOIRE

LOUTANGOU E. B., « Exécution des penses publiques : le comptable doit vérifier les pièces administratives, Conférence de l'Institut supérieur de technologies et de Management, animé lundi 8 mai 2000 » « **Le jour** », Économie n ° 1576-Mardi 9 mai 2000.

LOUTANGOU E. B. , « Finances publiques. La responsabilité du comptable public précisée », Conférence de l'Institut supérieur de technologies et de Management animé lundi 8 mai 2000 » **Journal « Notre Voie »** n ° 600 du mercredi 10 mai 2000.

LOUTANGOU E. B., « Finances publiques. Le ministre de l'économie et des finances est le seul ordonnateur des dépenses », Conférence de L'Institut supérieur de technologies et de Management, Lundi 8 mai 2000, **Journal « L'Inter »** n ° 614 du jeudi 11 mai 2000.